

## Vent Debout Médoc

[ventdeboutmedoc@icloud.com](mailto:ventdeboutmedoc@icloud.com)

### Contribution à la concertation

La concertation à l'intérieur de laquelle s'insère le présent mémoire est l'étape préliminaire au dépôt du projet bis <<Coeur Médoc Energies>> porté par la société Valorem en partenariat avec la Mairie de Lesparre.

Ce projet éolien industriel est présenté comme <<nouveau>> au regard de celui soumis à enquête d'utilité publique en 2019, stoppé par un refus du commissaire enquêteur en Janvier 2020, refus confirmé par la Préfète de la Gironde en Mai 2020. La contribution qui suit résume les propos et commentaires développés par le collectif VDM au long des trois ateliers (24/11, 29/11, 5/12). En sus des ateliers, une table ronde (8/11) sur la place de l'éolien dans le mix-électrique en Nlle Aquitaine. Lors de cette table ronde nous avons porté la voix du réalisme énergétique (F. Bouglé) soulignant que dans les six scénarios de RTE celui laissant une part prépondérante au Nucléaire au détriment de l'éolien intermittent était la solution à l'équation <<réduction des gaz à effet de serre - prix - sécurité de l'approvisionnement>>. Plus propre, plus durable, le scénario (N03) est aussi le moins cher dès lors qu'on envisage les coûts complets. L'hydro-électricité, production verte par excellence est un partenaire essentiel au nucléaire d'autant plus que l'on apprend (Info Antenne 2) que l'on pourrait augmenter la puissance de certains barrages s'il n'y avait pas des obstacles communautaires.

Pour ouvrir les yeux à ce réalisme, et se convaincre de l'impasse à laquelle conduit la politique du tout éolien, il suffisait de suivre le mix-électrique sur RTE lors des pics de consommation durant les dix derniers jours, par temps froid et donc peu venté. Alors que la production éolienne décollait peu du 3%, la stabilité du réseau était assurée par du charbon (3%) et surtout du gaz (14%), l'hydroélectricité servant de variable d'ajustement, le nucléaire oscillant autour de 65 % faisant le gros du travail. A cet égard la communication récente de l'ancien PDG de EDF (H. Proglio) devant une commission de l'assemblée nationale apporte un éclairage sans complaisance de la situation présente en ramenant les acteurs économiques et politiques à plus de lucidité.  
cqfd.

Pour information, dans le même sens, à l'occasion de la COP27, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique a parlé du << héros méconnu de la lutte contre le réchauffement climatique >> qui est l'exploitation à long terme des réacteurs, son faible coût et son grand potentiel.

La prédiction de certains arguant d'une augmentation importante de la consommation électrique (voitures, batteries), utilisée comme argument pour multiplier les parcs éoliens n'est pas recevable, surtout si on s'oriente vers une amélioration énergétique des bâtiments. D'ailleurs la consommation ce dernier mois vient de diminuer de 10 %.

### Les ateliers

**1- Impacts sur le cadre de vie:** c'est l'objet de nombreuses plaintes des riverains de parcs éoliens existants. Destruction visuelle des paysages, dommages sanitaires, dévaluation de l'immobilier, font l'objet de références nombreuses, beaucoup ayant activé la procédure des réclamations ICPE. Le document audio-video de G. Kaas a témoigné dans ce sens. En condamnant deux sociétés gestionnaires d'un parc éolien, la cour d'appel de Toulouse a reconnu l'existence de nuisances anormales pour le voisinage et leur impact sur la santé (8/07/2021). Le syndrome éolien n'est pas une création des anti-éoliens mais une vérité corroborée par de nombreux professionnels de santé.

Un coup d'oeil sur le périmètre du projet de Lesparre fait apparaître des hameaux diffus entre 700 m et 1500 m, un club équestre, soit une trentaine de maisons sur les communes de Lesparre-Saint Germain d'Esteuil, Naujac, Hourtin. Rappelons que les Maires de ces communes excepté Lesparre, sont opposés au projet.

Le secteur du projet éolien envisagé est un milieu boisé majoritairement des résineux, en conséquence soumis à des risques incendie fort. Les incendies de l'été 2022 en sont une preuve flagrante. Des études récentes (DFCI, Gironde Vigilante, pilotes de Canadairs) confirment la difficulté de la défense incendie dans un tel environnement, particulièrement les moyens aériens. La protection ne viendra certainement pas des ``vessies'' au pied de chaque éolienne. Ce risque, ajouté à celui qu'une éolienne est intrinsèquement une source potentielle d'incendie, confirme ce qui a été souligné dans le rapport du commissaire enquêteur en 2020, savoir que le secteur est inapte à l'éolien. Citons le document préfectoral

<<Considérant: que la présence d'éoliennes de 210 m de haut au sein d'un massif boisé rend inefficace les moyens de lutte aériens contre l'incendie, et permet difficilement de garantir la sécurité des biens et des personnes >>

Notre opposition au projet est aussi motivée par le fait que ce secteur (Vigne-Oudide) est un secteur de loisir. Le Nord de Lesparre est une succession de zones humides propices à l'élevage, le Sud qui nous concerne, boisé, parcouru par des pistes DFCI, et sentiers, parsemé de lagunes et crastes, est propice à des activités de loisir (promenade, VTT, champignons, chasse, ...). Un parc éolien par son gigantisme et les interdictions qui en découlent ferait obstacle à ces pratiques en ne garantissant plus la sécurité et perturbant l'attractivité du secteur. L'animation en 3D de quelques points de vue lors de la visite sur site était particulièrement significative de la dégradation visuelle des paysages sur une large échelle.

## **2- Atteinte à la biodiversité:**

Le niveau de déforestation généré par le projet Valorem n'a pas été clarifié lors de l'atelier. Les données par rapport au projet de 2019 sont identiques, même si on nous promet de tourner les mats de quelques degrés, ou les déplacer de quelques mètres. De plus la hauteur des mats ainsi que le diamètre des pales, en augmentation par rapport au projet 2019, induisent une distance supérieure entre éolienne, donc une surface d'arasement plus grande. Il suffit de reproduire ce qui est écrit dans le document préfectoral encore plus d'actualité:

<<Considérant que le terrain demandé en défrichement est constitué par des boisements à fort enjeu écologique, constituants des habitats pouvant servir de refuge, de lieu de passage, de lieu de reproduction, ou représenter une source de nourriture à des espèces protégées >>

<<Considérant que le projet de défrichement en vue de construire des éoliennes

impacte ce boisement et porte atteinte à l'équilibre biologique du territoire >>  
Arguments largement développés dans le rapport du commissaire enquêteur de 2019, et partagés et souvent précisés, par des associations (LPO, Vive La Forêt, Fédérations de chasse, Sepanso, ...). Nous faisons référence à leurs contributions pour des détails.

A l'heure où l'on débat à l'échelon international sur la protection de la biodiversité, il nous semble raisonnable de suivre les recommandations ci-dessus exposées.

### 3- Quels scénarios ?

Le troisième atelier titré <<Quels scénarios >> était un piège, ou artifice de communication, dans le sens ou même si le scénario zéro éolienne n'était pas exclu, il donnait

l'illusion que l'on pouvait co-construire un projet à 8, 9, ... 12 éoliennes, en réduisant au maximum l'argumentaire conduisant au refus préfectoral de 2020. La réduction du nombre de machines est une illusion car soit la hauteur ou l'envergure augmente, ou les deux, exacerbant les contraintes environnementales. Aux nombreuses questions du collectif peu ou pas de réponses: points GPS des socles, emplois locaux pouvant être créés, bridages éventuels en fonction des niveaux sonores, parcelles retenues selon les projets, .... L'évolution d'envergure des ``machines `` a relancé le problème de la distance aux habitations. Alors que ce point cristallise les débats en cours à l'assemblée nationale sur le ``Renouvelable `` , les ``scénarios '8,9, 12 `` restent figés à 700 M, ce qui est inacceptable.

Les documents diffusés par Valorem en accompagnement de la ``concertation `` contiennent des omissions ou erreurs. Le projet ne créera aucun emploi sur site, en opposition avec ce qui est écrit ou dit par Valorem dans ses brochures mais aussi la ville de Lesparre. La production d'électricité vantant le nombre de ménages bénéficiaires ne mentionne pas <<hors chauffage>>, et ne fait aucun cas de l'intermittence de la production.

Il est aussi regrettable qu'aucun membre de la majorité municipale n'ait assuré la moindre présence durant la totalité de la concertation, sachant que cette majorité a voté en faveur du parc éolien à plusieurs reprises, et d'autant plus que son avis sera de nouveau sollicité si le projet poursuit sa route. On aurait apprécié qu'en tant que co-promoteur du projet la ville de Lesparre expose ses arguments, pour donner l'illusion de votes ``éclairés ``. Pour se ``rattraper `` suggérons à cette même majorité d'utiliser son influence pour que les aires de stationnement des hypermarchés de la ville soient couvertes de panneaux photovoltaïques. La loi l'imposera bientôt !

Dernier atelier centré sur un débat dérisoire 8, 9, ..., 12 mats ? pour grappiller quelques MWH si le vent le veut bien, alors que nous sommes en pénurie d'électricité et obligation d'acheter au prix fort à l'étranger . Le collectif Vent Debout Médoc a réitéré en le justifiant que pour le Coeur Médoc, Lesparre en particulier, le seul scénario valable est **zéro éolienne**.

